

**Discours de l'Ambassadeur Angelina Eichhorst
Chef de la Délégation de l'Union européenne au Liban**

*Discours prononcé à l'occasion de la Journée internationale de la femme
Événement organisé par la Commission nationale pour les femmes libanaises*

Palais UNESCO – 8 Mars 2013

SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI

Première Dame Mme Wafaa Sleiman,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

أودُ بِدَايَةٍ أَنْ أَتَوَجَّهَ بِالشُّكْرِ إِلَى السَّيِّدَةِ الْأُولَى وَفَاءً سَلِيمَانُ عَلَى دَعْوَتِهَا الْكَرِيمَةِ
لِي وَيُشَرِّفُنِي أَنْ أُشَارِكَ الْيَوْمَ اللَّبْنَانِيَّاتِ وَاللُّبْنَانِيِّينَ فِي هَذَا الْإِحْتِفَالِ بِمُنَاسَبَةِ يَوْمِ
الْمَرْأَةِ الْعَالَمِيِّ.

Pourquoi une telle absence des femmes au pouvoir au Liban? Pourquoi les femmes ici sont-elles si peu représentées sur la scène politique? Pourquoi les femmes sont-elles à peine présentes aux postes-clés dans le service public? Pourquoi en 2013, les Libanaises ne sont-elles toujours pas protégées juridiquement contre la violence? Pourquoi les femmes libanaises n'ont-t-elles pas le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants? Il y a tant de questions qui n'appellent qu'une seule réponse: au travail ! La nécessité que chacun fournisse encore plus d'efforts et que nous travaillions ensemble pour enfin obtenir une pleine égalité des droits entre les hommes et les femmes.

La Constitution libanaise stipule: "Tous les libanais sont égaux devant la loi. Ils jouissent également des droits civils et politiques et sont

également assujettis aux charges et devoirs publics, sans distinction aucune." (*texte officiel*)

Les libanaises bénéficient d'un environnement plus libre et plus ouvert, comparé à d'autres pays du Moyen Orient.

Vous avez été pionnières dans les domaines intellectuels et littéraires; vous avez fait vos preuves aux postes clés notamment dans les domaines de la justice, dans les médias, les associations et les syndicats.

Alors, quels sont aujourd'hui les facteurs qui favorisent ou qui, au contraire, entravent encore l'avancement des femmes au Liban? Bien que le Liban ait ratifié, dès 1997, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW), bon nombre de lois sont encore discriminatoires à l'encontre des femmes, tant au niveau professionnel que social. De plus, plusieurs lois sont toujours en attente d'être adoptées ou appliquées depuis un certain temps maintenant.

Le Liban ne fait pas l'exception en la matière, hélas. Dans bien des pays, le nombre de femmes qui occupent des postes élevés est anormalement inférieur à celui des hommes. En Europe, bien que 60% des diplômés d'universités soient des femmes, elles ne représentent que 14% des membres des Conseils d'administration des plus grandes entreprises européennes. Et seulement 3% de ces entreprises sont dirigées par des femmes !

Au Liban, de nombreuses organisations de la société civile luttent vigoureusement, et depuis longtemps, pour les droits des femmes.

Certains progrès ont été accomplis pour améliorer le statut légal des femmes. On peut citer, par exemple, l'annulation par le Parlement libanais de l'article du code pénal qui allégeait les sanctions à l'encontre des personnes qui tuent ou blessent leurs femmes, filles ou sœurs ou tout autre personne pour préserver l' "honneur" de la famille (crimes d'honneur). Un autre exemple d'avancée est la validation par le Conseil des ministres de l'article sur le droit du travail qui autorise les femmes à prendre un congé maternité de 10 semaines au lieu de 7. Cependant, ces dernières années, d'autres réformes majeures n'ont pas été adoptées par le Parlement, par exemple s'agissant de la loi contre la violence faite aux femmes, un sujet maintenant débattu depuis plus de 5 ans.

Le Secrétaire général de la Commission pour les femmes libanaises, M. Fadi Karam, a présenté une Stratégie nationale pour les femmes encourageante, une initiative que l'Union européenne soutient pleinement. Le prochain programme de l'UE d'un montant de 1,5 millions d'euros traitera des priorités nationales en relation avec le progrès de la condition des femmes, et fournira la nécessaire assistance technique à la Commission en tant que Structure nationale pour les femmes. Les acteurs de la société civile également bénéficieront bien évidemment de ce soutien; un appel à propositions sera lancé pour leur permettre d'être impliqués dans la mise en œuvre de cette stratégie nationale.

مَرَّةً أُخْرَى أَشْكُرُ السَّيِّدَةَ الْأُولَى عَلَى دَعْوَتِهَا مَعَ تَمَنِّيَاتِي بِالتَّوْفِيقِ لِلْمَرَأَةِ اللَّبْنَانِيَّةِ
فِي سَعْيِهَا نَحْوَ الْأَفْضَلِ.

شُكْرًا.